[Pas] mal d'archives

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **141 (2015)**

Heft 15-16: **Relire la radicalité**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOLA DOSIS FACIT VENENUM

Une chronique à partir des Archives de la construction moderne (ACM)

C'est la dose qui fait le poison: voici le mantra que récitent les producteurs de produits chimiques de synthèse utilisés dans l'agriculture intensive moderne, les matières plastiques et les matériaux de construction notamment. Cette formulation, on la doit à un certain Philippus Theophrastus Aureolus Bombastus von Hohenheim, astrologue, alchimiste-médecin suisse, plus connu sous le nom de Paracelse. Il se trouve que si son énoncé, qui a tenu lieu de paradigme au développement de la toxicologie jusqu'à une époque très récente, est vrai dans certains cas particuliers, il est inadéquat pour mesurer les effets de nombreuses molécules. Le problème est que les effets de certaines molécules sur les organismes vivants se soustraient aux analyses de la toxicologie et ne sont visibles que pour les endocrinologues qui tiennent compte du fait que les produits chimiques sont susceptibles d'agir comme des hormones. « Pour certains produits chimiques et pour les hormones naturelles, nous savons que les doses faibles peuvent stimuler les effets, alors que les fortes doses les inhibent. Pour les hormones, la dose ne fait jamais le poison, les effets n'empirent pas systématiquement, car en endocrinologie les courbes linéaires dose-effet n'existent pas »[1].

Ce constat déploie des conséquences considérables car il disqualifie totalement la notion fantaisiste de Dose journalière admissible (DJA) qui fonde les procédures d'autorisation de mise sur le marché des molécules chimiques de synthèse. La DJA participe à un processus pervers d'inversion de la preuve, au terme duquel l'industrie est dispensée de faire la démonstration indiscutable de l'innocuité de ses produits au détriment avéré de la santé des usagers sur lesquels retombe après coup la charge de démontrer leur nocivité et leurs conséquences sur la santé.

Avant de se tourner vers la chimie, l'industrie des matériaux de construction s'est appuyée sur les ressources naturelles prélevées, cueillies ou extraites. Naturel ne signifiant nullement inoffensif, des produits toxiques ont été mis en œuvre, exposant travailleurs et usagers. Le drame des produits à base de fibre d'amiante, interdite en Suisse depuis 1989, l'a rappelé. Dans une large mesure, l'emphase portée sur ces drames de santé publique procède d'un brouillage récurrent consistant à vanter l'avancée des connaissances et promouvoir l'idée que les progrès de la science permettent désormais d'éviter de telles catastrophes. Cette propagande est démentie par les faits. D'une part, le nombre de molécules chimiques qui entrent dans la composition des matériaux de construction a explosé ces trente dernières années et même si bon nombre d'entre elles ont été retirées après que leur caractère toxique a été démontré (formaldéhydes, PCB, lindane etc.), d'innombrables composés organiques volatils (benzène, toluène, xylène, phénol, urée-formol, cétones, acétones, etc.) entrent dans la composition des peintures, vernis, moquettes, revêtements, colles et surtout matériaux isolants. Ce dernier poste ayant explosé en termes de volume et de chiffre d'affaire depuis que les prescriptions (normes ou labels de qualité) ont entrepris sous le couvert vertueux des économies d'énergie d'occuper le terrain des prescriptions d'investissement de l'industrie de la construction.

1

1 Usine Eternit à Payerne, Paul Waltenspühl architecte, 1956-1958 (photo anonyme, Archives de la construction moderne – EPFL).

Or non seulement l'exposition à tous ces polluants est gérée à l'aide d'un concept paradigmatique faux, la DJA, mais il s'avère que l'ensemble des organismes de surveillance et de certification étatiques ainsi que les laboratoires universitaires ont été mis, depuis que souffle le vent du néo-libéralisme dérégulateur, sous une formidable pression émanant des industries chimiques et qu'il n'est nullement exagéré d'affirmer que les chercheurs et autorités réellement indépendants sont devenus une minorité en bute à toute la gamme des manœuvres destinées à les ostraciser et les disqualifier. Les mécanismes détaillés décrits par Marie-Dominique Robin donnent froid dans le dos, tant s'impose le sentiment du caractère banal du « mal » et de la nature profondément institutionnalisée des conditions dans lesquelles il se déploie.

En ne prêtant pas une attention suffisante à ces mécanismes, en s'abstenant de mobiliser les associations professionnelles auteurs des normes, de nombreux architectes se rendent probablement complice par négligence. Le dossier de l'amiante est à ce titre révélateur, la nature hautement toxique et cancérigène de cette fibre étant établie en Suisse, respectivement en 1939 et 1951. C'est en effet l'année où la SUVA a reconnu l'asbestose comme maladie professionnelle. Les architectes qui ont préconisé la pose d'éléments de construction en amiante ont à tout le moins manqué de curiosité et de sagacité. Il en va aujourd'hui de même: cédant à une « information » professionnelle séduisante, ils projettent avec des matériaux « contemporains », sans trop se préoccuper de leur composition chimique.

Pierre Frey, historien de l'art

1 Marie-Monique Robin, *Notre poison quotidien, La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques*. Ed. La Découverte, Paris 2013. Entretien de l'auteur avec Fred vom Saal, biologiste à l'université Columbia (Missouri), p. 387

TRACÉS Bulletin technique de la Suisse romande Revue fondée en 1875, paraît tous les quinze jours.
Rédaction Rue de Bassenges 4, 1024 Ecublens, tél. 021 693 20 98, CCP 80-6110-6, *www.espazium.ch*
Editeur SEATU - SA des éditions des associations techniques universitaires / Verlags - AG der akademischen technischen Vereine, Staffelstrasse 12, 8045 Zurich, tél. 044 380 21 55 *info@seatu.ch*. Martin Heller, président ; Katharina Schober, directrice ; Hedi Knöpfel, assistante de direction

Régie des annonces Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11
Organe de la sia Société suisse des ingénieurs et des architectes *www.sia.ch*
Association partenaires: *Fondation ACUBE*, Association des diplômés de l'EPFL *www.epflalumni.ch/fr/pretws-dhonneur; ETH Alumni*, Anciens élèves de l'EPFZ *www.alumni.ethz.ch; USIC*, Union suisse des ingénieurs-conseils *www.usic-engineers.ch; FAS*, Fédération des architectes suisses *www.architekten-bsa.ch*

Rédaction et édition *Rédacteur en chef*: Christophe Catsaros, mas. phil. Paris X, *cc@revue-traces.ch*
Rédacteur en chef adjoint: Cedric van der Poel, lic. phil. UNINE, MAS urbanisme UNIL, *cvdp@revue-traces.ch* | *Rédacteurs*: Mounir Ayoub, architecte, *ma@revue-traces.ch* | Philippe Morel, lic. ès sciences UNINE, *pm@revue-traces.ch* | Jacques Perret, dr ing. civil dipl. EPFL, *jp@revue-traces.ch* | Pauline Rappaz, bac. ès lettres et mas. journalisme UNIGE, journaliste RP, *pr@revue-traces.ch*
Mise en page / Graphisme: Valérie Bovay, bachelor of arts HES-SO en communication visuelle, *vb@revue-traces.ch*
Rédaction des pages SIA: Frank Jäger, rédacteur, frank.jaeger@sia.ch
Conseil éditorial Eugen Brühwiler, dr ing. civil, prof. EPFL ; Lorette Coen, essayiste, journaliste, Le Temps ; Elena Cogato Lanza, arch, prof. EPFL ; Daniel de Roulet, romancier ; Blaise Fleury, ing. civil dipl. EPFL ; Eric Frei, architecte ; Christophe Guignard, architecte EPF, prof. ECAL ; Cyril Veillon, directeur d'Archizoom ; Pierre Veya, rédacteur en chef adjoint en charge de l'économie *Le Matin Dimanche*.
Maquette Atelier Poisson, Av. Morges 33, 1004 Lausanne, *www.atelierpoisson.ch*
Adaptation de la maquette Valérie Bovay, vb@revue-traces.ch

Lettrines et illustrations Bruno Souêtre *www.brunosouetre.net*
Impression Stämpfli Publikationen AG, cp 8326, 3001 Berne, *www.staempfli.com*
Paraissent chez le même éditeur TEC21, Staffelstrasse 12, cp 1267, 8021 Zurich, *www.espazium.ch*
ARCHI Via Cantonale 15, 6900 Lugano, *www.espazium.ch*. TRACÉS, archi et TEC21 sont les organes officiels de la SIA.
Abonnement, vente au numéro Stämpfli Publikationen AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54
Vente en librairie *Lausanne*: l'ar, La Fontaine (EPFL) *Genève*: Archigraphy
Tarif (TVA 2,6 % comprise – N° de contribuable 249 619) Abonnement d'un an Fr. 190.– (Suisse) / Fr. 195.– (Etranger)
Numéros isolés Fr. 12.– (port en sus)
Changement d'adresse pour membres SIA SIA-SG, Seinaustrasse 16, cp 1884, 8027 Zurich, tél. 044 283 15 15, fax 044 283 15 16, mutationen@sia.ch
Tirage REMP Tirage diffusé: 3726 dont 143 gratuits (ISSN 0251-0979)
Toute reproduction du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.